

Au jardin des liturgies romaines

par François Pohier Vice-président d'Una Voce.

35/ Veni Sanctificator (III)

Dans la conception de la chrétienté médiévale, la prière au Saint-Esprit devait revêtir, au sein de l'offertoire, un aspect solennel en rapport avec la bénédiction divine des oblats et en préfiguration de la transsubtantiation proche de ceux-ci. N'était-ce pas faire appel à la notion sacramentaire de « l'épiclèse » ? « ll n'y a aucun doute, reconnaissait Jungmann, que l'invocation n'ait souvent été entendue en ce sens au Moyen Age » (1). Bien que le caractère épiclétique de l'institution reste bien apparent, la plupart des auteurs contemporains trouvent étrange le procédé médiéval en lequel ils perçoivent une volonté d'anticipation des rites postérieurs de l'action sacrée. Deux facteurs interviennent, dont l'incidence pourrait, pour l'analyste, apporter une approche de réponse : la terminologie usitée et la localisation liturgique que le rituel assigne à cette prière.

Le Veni Sancte Spiritus. C'est la formule la plus connue : « Venez, Saint-Esprit, remplissez le cœur de vos fidèles et allumez en eux le feu de votre amour ». Elle est observée dans la liturgie lyonnaise et, jadis, dans la région relevant de la primatiale des Gaules. Jungmann (2), reprenant les travaux de Dom Martène, en signale l'existence dans un missel de Saint-Pol-de-Léon (Finistère) où elle est curieusement précédée d'un triple Kyrie eleison, du Pater et de l'Ave Maria. Quant à Le Brun (3) il cite surtout le Veni Sancte Spiritus de Normandie (Evreux, Coutances, Rouen Bayeux) dans les missels du XVIe siècle. La seule analyse de cette prière dissuade de lui attribuer un caractère épiclétique : trop de distance dans la pensée sépare ce texte du rituel de l'offertoire. Le verset subséquent Emitte Spiritum tuum et son répons ne

modifient pas cette conclusion. Le Veni Sanctificator. Cette autre formulation ne doit sa célébrité qu'à son introduction par saint Pie V dans le missel de la Curie romaine malgré une origine gallicane qui, pendant des siècles, l'a mise à l'écart des usages romains. Apparue au IX^e siècle dans le missel irlandais

Au jardin des liturgies romaines (suite)

de Stowe, elle figurait avant l'Evangile lorsque les acolytes retiraient le premier voile recouvrant le calice. Le célébrant disait trois fois : « Veni Domine Sanctificator, etc. ». Le Liber ordinarius de Liège prévoyait aussi cette invocation mais en introduction de l'offertoire. Fait notoire, aucune signation n'était alors accomplie sur les oblats. Le succès du Veni Sanctificator lui vint de la diffusion au Xe siècle du Pontifical romano-germanique qui, après avoir absorbé l'Ordo romanus X déjà cité, s'étendit à tout l'Empire et pénétra en Italie. La fameuse invocation que les rubriques plaçaient après les prières de l'offrande, y figurait avec signation sur les oblats : « Veni Sanctificator omnipotens, æterne Deus, et benetdic hoc sacrificium tua sancto nomini praeparatum » (Venez, Esprit tout-puissant, Dieu éternel, et bénis tsez ce Sacrifice préparé en Votre saint nom). Rome s'empara d'autant plus facilement de cette invocation qu'elle illustrait la profondeur du mystère rédempteur : c'est sous la mouvance de l'Esprit Saint que le Fils de Dieu s'est offert sur la Croix (He 9, 14).

Le développement liturgique anglo-normand (4).

Au cours du Haut Moyen Age, les communications sociales étaient plus étroites entre les côtes normande et anglaise de telle sorte que, sur le plan liturgique, les usages paraissaient quasi identiques. Or, la prière au Saint-Esprit se caractérise dans ces régions par une ampleur qui en fait une véritable institution. C'est ainsi qu'on chante l'hymne Veni Creator après le Veni Sanctificator dans les abbayes de Rouen et de Jumièges. Un missel de l'abbaye de Fécamp prévoit aussi l'hymne de la Pentecôte avant l'ablution des mains (XIVe siècle) et la liturgie de Sarum la prescrit lors de la vêture à la sacristie!

Retenons plutôt l'option du missel romain qui permet d'accéder à la réponse souhaitée. « Benedicere » est l'œuvre de l'Esprit Saint : les oblats sont désormais acceptés par Dieu. Peut-être pourrait-on voir dans le Veni Sanctficator une « épiclèse » de préparation. (à suivre)

François Pohier

(1) Jungmann: Missarum Sollemnia II, Aubier 1957. (2) Jungmann: op. cit. (3) Le Brun: Explication des prières et cérémonies de la messe, éd. Delaulne, 1716. (4) Je remercie M. Guy pour l'apport de sa précieuse documentation.